



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer
du Pas-de-Calais**

Délégation à la mer et au littoral

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE n° 01/2022 du 1er février 2022 au 15 février 2022 inclus

référence : article R 923-25 du code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du 1er février 2022 au 15 février 2022 inclus une enquête publique sur la demande de renouvellement de 5 autorisations d'exploitation pour l'élevage de moules sur bouchots situées sur le domaine public maritime devant les communes de Oye-plage et Marck-en-Calais et désignées sur le feuillet joint.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions au projet ci-après ou à faire des observations à son sujet devront les consigner pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de CALAIS, MARCK-en-Calais, OYE-plage et GRAND-FORT-PHILIPPE ;
- La délégation à la mer et au littoral (DML) de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais située 92 boulevard Gambetta à BOULOGNE-SUR-MER ;
- la délégation à la mer, au littoral et la navigation intérieure (DMLNI) de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord située au centre Tertiaire des Trois Ponts - 30, rue de l'Hermitte à Dunkerque (59).

Fait à Boulogne-sur-mer, le 7 janvier 2022

Arrête la présente liste à 1 demande.

Pour le Préfet,
par sub-délégation,

Le chef du service des affaires maritimes et du littoral


Stéphane BRIMEUX

Les demandes concurrentes peuvent être déposées auprès de la DDTM du Pas-de-Calais / DML pendant les quinze jours de l'affichage et les dix premiers jours de l'enquête publique proprement dite, soit du 17 janvier 2022 au 10 février 2022.

Enquête Publique n° 01/2022 du 1er février 2022 au 15 février 2022 inclus

N° Demande	Demandeur	Nature Opération(s)	Concession(s)	Surface ou Longueur	Caractéristiques	Communes
21/0010	SARL « La Bouchoth des 2 Caps » (n° administré : ** 11 734)	Renouvellement	37-75 F12 46-74 F12 55-73 F12 44 N 25 N	3 000 mètres linéaires 3 000 mètres linéaires 3 000 mètres linéaires 6 500 mètres linéaires 3 000 mètres linéaires	Elevage de moules sur bouchots Elevage de moules sur bouchots Elevage de moules sur bouchots Elevage de moules sur bouchots Elevage de moules sur bouchots	Marck-en-Calaisis Oye-plage Oye-plage Oye-plage Oye-plage

Vu pour être annexé à l'avis d'enquête publique n° 01/2022

Le chef du service des affaires maritimes et du littoral


Stéphane BRIMEUX